



Le Mot du Maire

Vétheuil, comme les communes voisines, n'est malheureusement pas épargnée par les dégradations sur les biens et notamment les véhicules. Quand la dégradation est importante, quand il s'agit du vol du véhicule, vous vous rendez à la gendarmerie et vous portez plainte. Mais quand il s'agit d'un dommage moins important vous hésitez à vous déplacer à Magny en Vexin et à « perdre » ainsi beaucoup de temps.

Cependant, ces faits doivent être sus et enregistrés par la gendarmerie afin de connaître réellement la situation de notre village.

Le ministère de l'Intérieur met à disposition une application permettant d'effectuer une déclaration en ligne de ce type de faits (vols, dégradations, escroqueries) pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur. C'est une démarche qui vise essentiellement à vous faire gagner du temps. C'est ainsi que vous remplissez votre pré-plainte en ligne, sur votre ordinateur, en suivant le déroulement du formulaire tout en précisant vos disponibilités.

Un gendarme prendra ensuite contact avec vous pour fixer un rendez-vous où il vous suffira alors de quelques minutes pour signer votre plainte.

DHP

Pré-plainte en ligne :
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>



N° 83

Octobre 2016

La maison des Services Publics - MSAP

Le 9 septembre dernier, la commune signait avec la Poste et différents partenaires, en présence du Préfet, la convention permettant au bureau de poste de Vétheuil de devenir une Maison de services au public, plus communément appelée MSAP.

Une vraie chance pour la commune !

Cette convention qui a pris effet récemment permet au bureau de poste de Vétheuil d'accueillir, d'orienter, d'accompagner et d'aider les vétheuillais et le public en général dans ses démarches via les services en ligne.

C'est ainsi que le personnel du bureau de poste est amené à :

1. Donner des informations générales sur les partenaires,
2. Remettre des supports de communication,
3. Aider à la compréhension des documents,
4. Accompagner le public dans l'utilisation des services en ligne,
5. Aider à la constitution de dossiers simples,
6. Faciliter la relation à distance via une tablette au guichet (pour des rendez-vous en visioconférence, utilisation en ligne prolongée de certains services...)

Cette labellisation ouvre une ère nouvelle qui devrait, entre autre, permettre de pérenniser notre bureau de poste et ses horaires d'ouverture. Cette convention permettra à tous les administrés concernés d'éviter des déplacements onéreux et fatigants et améliorera la communication inter services publics.

Pour son ouverture, le partenariat concerne :

- La CAF
- La CNAV
- Pôle emploi

Viendront ensuite la CPAM et la MSA.

Les horaires de la Poste-MSAP sont :

- du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h00 (15h00 le jeudi)
- samedi : 9h00 à 12h00



Les cloches de l'église

Comme vous l'avez constaté, l'horloge et les cloches de l'église ont connu une grosse panne ; si une partie du système a pu être réparée en septembre nous permettant de retrouver l'affichage des heures et les sonneries de l'angélus, les sonneries des horaires sont encore à l'arrêt. En effet, des réparations plus importantes ont été commandées sur la cloche sonnant les heures et demi-heures, un mécanisme de la cloche ainsi que le marteau doivent être changés ; nous attendons maintenant l'intervention de l'entreprise pour cette importante réparation.

Les inondations au bord de Seine

Les fortes et nombreuses pluies de mai et juin ont entraîné tout d'abord le débordement du ru de Chaudry puis celui de la Seine que l'on a vu petit à petit envahir la berge. Quelques jardins ont également été touchés mais la commune n'a pas eu à déplorer d'inondation des maisons riveraines.



La qualité de l'eau

En 2013, suite à une consultation, la commune a confié la délégation du service public de l'eau à un « fermier » la Lyonnaise. C'est ainsi que toute la responsabilité de l'entretien et de l'exploitation du réseau comme de toutes installations (captage, réservoir, usine de traitement...) est du ressort de ce spécialiste.

Régulièrement, l'ARS (Agence régionale de Santé) procède à des analyses de l'eau potable livrée aux habitants, dans différents points de la commune, au captage comme à l'école, au restaurant scolaire ou aux robinets publics... Le résultat de ces analyses est affiché sur la porte de la mairie et publié sur le site de la commune. Elle inspecte également la qualité des installations comme elle l'a fait lors d'une visite en avril dernier où elle a pu déclarer l'ensemble des équipements conformes.

La Lyonnaise vérifie, elle aussi par des visites et une surveillance quotidienne, la qualité de l'eau et de toutes les installations.

Lors des inondations du printemps dernier, elle a procédé à des contrôles supplémentaires prouvant la bonne qualité de l'eau livrée aux habitants.

D'autres communes n'ont pas eu cette chance et les communes ou leur fermier ont dû mettre en place les procédures exigées, dans ces situations, par le préfet.

Le point sur les travaux en cours ou terminés

Grande Rue : C'est un gros chantier qu'a mené la Lyonnaise pour changer la canalisation d'eau potable ; la rue devait être complètement fermée à la circulation mais l'entreprise a été moins stricte que prévu, laissant passer les voitures tant qu'elle pouvait continuer à travailler sans danger. Quelques péripéties ont émaillé ce chantier lorsque deux caves, non répertoriées et se prolongeant sous la route, ont été percées. Les voûtes ont été réparées et la canalisation a poursuivi son chemin jusqu'à la place de la mairie. La canalisation neuve est en service depuis fin août pour quelques dizaines d'années...

Rue de l'Orme et chemin des Clos : Gros chantier également mais qui aura semblé bien long à tous les riverains. Les travaux consistent à enfouir les lignes électriques et téléphoniques, à retirer les poteaux en béton et à installer de nouveaux candélabres avec un éclairage led. Grâce à ce nouveau programme, le conseil poursuit ainsi sa politique d'embellissement de la commune en dissimulant ses anciennes installations.

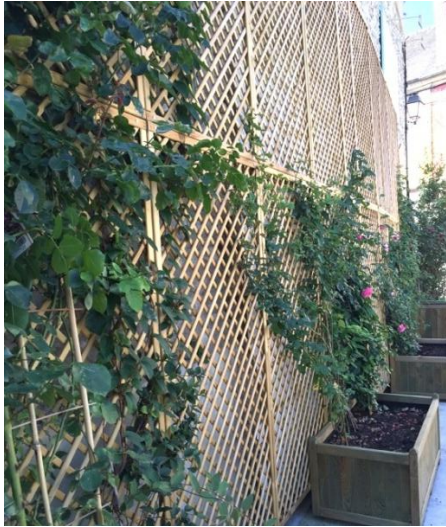
Démolition de l'ancien foyer : la démolition est prévue durant les vacances de Toussaint ; elle apportera une autre vue sur le nouveau foyer et sur cette place tout en autorisant quelques nouvelles places de stationnement qui, à terme, permettront de refermer le parking temporaire du bord de Seine.

Nouvelle voie : les travaux d'aménagement de la nouvelle voie, entre l'avenue des Millonets et le chemin des Croiselles, débuteront fin octobre, offrant aux riverains du secteur la possibilité de rejoindre directement l'avenue des Millonets sans passer par le centre du village et la rue Montrond. Une signalétique avertira les automobilistes de ralentir à l'approche du chemin de promenade longeant le ru.

Palissade Place de la mairie

Afin de masquer le mur de l'Auberge de Vétheuil, une palissade fleurie a été mise en place avec des rosiers et des chèvrefeuilles grimpants. La floraison embellira la vue donnant sur la place de la mairie.

Nous remercions Les amis de Vétheuil qui se sont associés à cette réalisation et ont participé financièrement à sa mise en œuvre.



Ouverture de la MARPA Vexin Val de Seine à Vétheuil

Depuis le 15 avril 2016, la MARPA (Maison d'Accueil et Résidence pour l'Autonomie), structure d'hébergement non médicalisé, est ouverte rue Montrond à Vétheuil.

Construite à l'initiative de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, avec le soutien de la MSA Ile-de-France, elle a été conçue afin de permettre aux retraités du territoire de continuer à vivre dans leur environnement d'origine, dans un cadre de vie sécurisant, tout en disposant de services facilitant la vie.

Première MARPA construite dans le Val d'Oise, elle rejoint le réseau des quelques 200 MARPA en France.

Des logements clairs et spacieux

L'établissement dispose de 22 logements T1 de 32 m2 pour des personnes seules et un T2 de 42 m2 pour un couple. Tous les logements sont de plain-pied et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Chacun des logements comprend une pièce à vivre avec coin cuisine, une salle d'eau avec douche et sanitaires et d'un accès privé avec petite terrasse.

Les résidents deviennent locataires d'un logement conçu pour s'adapter à la perte d'autonomie, avec la possibilité d'accéder à des services, en fonction de leurs besoins.

Comme dans un domicile ordinaire, les soins sont apportés en cas de besoin par les professionnels de santé installés sur la commune (médecin traitant, infirmier, kinésithérapeute, pharmacien). Egalement, les services d'aide à domicile extérieurs peuvent intervenir en fonction des choix du résident.

Une équipe polyvalente

Gérée par un(e) responsable chargé (e) de l'accueil des résidents, de la gestion du personnel, de l'animation, de la bonne marche de l'établissement, une équipe de 5 personnes prépare les repas, assure la propreté des locaux, aide les résidents pour la vie quotidienne, propose des animations et des sorties.

L'équipe est donc présente auprès du résident, dès son entrée et tout au long de son parcours pour lui proposer un accompagnement personnalisé.

A travers son projet d'animations, la MARPA encourage le maintien de l'autonomie et l'intégration des résidents dans la vie de la commune : marché de Vétheuil, activités du Foyer Rural, visites des sites touristiques.

Ouverte sur l'extérieur, la MARPA est également un lieu convivial et de rencontres avec les bénévoles, les proches, les familles et les enfants de la crèche située à proximité. Des goûters en commun, des lectures de contes, des animations nature seront l'occasion de tisser des liens entre les générations.

Le projet d'établissement, co-construit par les résidents et le personnel, orientera les activités en fonction des désirs et souhaits de la plupart.

Tarifs

La tarification demandée est conforme aux tarifs fixés par le Conseil Départemental pour les résidents éligibles à l'aide sociale du département, soit un loyer de 718,14 € pour un T1 et 764,95 € pour un T2.

Autonomie, sécurité, respect de l'intimité de chacun, convivialité, continuité des services médicaux et sociaux, participation selon les envies au fonctionnement de la vie de l'établissement sont les maîtres mots de la Marpa.

Pour tout renseignement et visite, n'hésitez pas à contacter la responsable au **07 61 59 60 69**
Adresse mail : **marpavvs.95@orange.fr**



Séance du 13 mai 2016

1. TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION

Le conseil a retenu la proposition de l'entreprise MSE Nord Ile de France pour la construction de la station d'épuration et a déposé une demande de subvention auprès du conseil régional et de l'Agence de l'Eau. Le marché, d'un montant de 2 257 068 € HT, sera notifié à l'entreprise dès réception de l'accord de nos financeurs. Les subventions complétées par les fonds propres de la commune et un emprunt permettront de financer cette opération.

2. ACCUEIL DE STAGIAIRES LIÉ AUX SUBVENTIONS DE LA RÉGION

Dans le cadre de la mesure « 100 000 nouveaux stages » adoptée par le Conseil régional afin de favoriser l'accès au travail des jeunes, la commune sera tenue d'accueillir un certain nombre de stagiaires. Il est à noter que cette opération sera délicate à mettre en œuvre dans des communes rurales comme la nôtre qui ne pourront recevoir plus de stagiaires que d'agents en poste.

3. TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITÉ PERISCOLAIRES (TAP)

L'évolution du prix des TAP s'est faite progressivement depuis leur mise en place afin de proposer des activités diversifiées et de qualité aux enfants. Le tarif arrêté pour la rentrée 2016 est de 2 € l'heure.

4. TARIFS BAC VETHEUIL/MOISSON – PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Un tarif a été mis en place en 2012 pour des demandes exceptionnelles, en dehors des jours d'exploitation habituels (groupes, tournage de films etc.). Ce tarif est actualisé pour 2016 :

1. 4 heures : 130 €
2. 8 heures : 250 €

5. CONVENTION CANO SEINE

Une convention est mise en place entre la commune et l'organisateur d'une activité de location de canoës sur la Seine. Cette activité se déroulera entre 10h et 20h du 1^{er} avril au 30 octobre pour la saison 2016.

6. CHORALE DE CREIL

Une convention d'accueil a été adoptée entre les communes de Creil et Vétheuil à l'occasion du concert donné par la chorale « C4 » dans l'église le 20 mai 2016.

7. COMPTEURS GAZPAR-GRDF

Dans le cadre du compteur GAZPAR dont le déploiement a été prévu en 2020, la commune a été sollicitée par GRDF pour l'implantation, dans le grenier de la mairie ou le clocher de l'église, d'un concentrateur destiné à recevoir les données envoyées par les compteurs communicants. Cette demande n'a pas reçu d'avis favorable de la commune.

8. COMPTEURS LINKY ERDF

Le déploiement des compteurs communicants Linky est prévu entre novembre 2018 et juin 2019. La commune a émis des remarques sur ce déploiement et ce particulièrement en raison de l'absence d'informations délivrées par ERDF.

A noter ENEDIS (ex ERDF) a fait un recours gracieux en juillet demandant le retrait de la délibération. Cf. séance du 8 septembre 2016).

Séance du 24 juin 2016

1. TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La commune a accepté le transfert de cette compétence à la communauté de communes sachant que dans un premier temps très peu de voirie vétheuillaise est concernée par ce transfert.

2. DÉPLACEMENT DU PANNEAU D'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION ET LIMITATION DE VITESSE

La limitation de la vitesse à 30 km/h a été décidée dans l'ensemble de la commune afin d'améliorer la sécurité des piétons et des biens. Dans le même temps, le panneau d'entrée d'agglomération situé sur la RD 147, route de Saint Martin, sera avancé à une distance respectable de l'entrée du village.



Séance du 24 juin 2016 (suite)

3. CARTES SCOLAIRES ET IMAGINE'R

Le conseil renouvelle, comme chaque année et dans les mêmes conditions, sa participation à l'achat de la carte de transport soit 34,20 €.

4. REMISE A CIEL OUVERT DU RU NATUREL DE LA VALLEE DU ROY

Le marché est attribué à la société la moins disante AquaSylva ; les travaux ne pourront démarrer qu'après attribution des subventions de la Région, de l'Agence de l'Eau et du Département.

5. RAPPORTS 2015 EAU & ASSAINISSEMENT

EAU

Comme chaque année, le délégataire du service de l'eau a transmis son rapport. Ce dernier indique :

- 478 clients
- 10,6 km de réseau

88 391 m³ d'eau produite pour 43 469 m³ facturée. Cette dernière information témoigne d'une perte d'eau importante (54,8% de rendement du réseau) que la commune souhaite voir diminuer et pour laquelle le délégataire n'a pas apporté jusqu'à présent de réponse satisfaisante. Mais c'est aussi l'occasion d'informer le conseil des remarquables installations faites par la Lyonnaise au captage et qui ont été déclarées conformes par l'ARS lors de son contrôle d'avril 2016.

A propos du périmètre de protection du captage, il est indiqué que l'entretien des courts de tennis peut se faire avec un nettoyeur à haute pression mais sans utiliser de produits phytosanitaires type démoussant.

ASSAINISSEMENT

Le délégataire a également transmis son rapport annuel indiquant :

287 clients assujettis.

4,4 km de réseau de collecteurs d'eau pluviale comme d'eau usée.

6. VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)

La commune a rencontré VNF sur site ; ce service venait vérifier diverses installations sur la Seine dont les pontons privés et public et la descente à bateaux. Il a été convenu qu'en raison de la non-conformité de sa pente pouvant entraîner une mise en danger des mises à l'eau, la descente sera fermée et son accès interdit par des obstacles.

Séance du 2 septembre 2016

1. DÉCISION MODIFICATIVE

Budget communal

La décision modificative présentée permet de corriger une imputation inexacte mais surtout de procéder à des mouvements de crédits importants pour payer le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) dont le montant augmente, passant de 12738€ en 2015 à 22045€ pour 2016.

Budget de l'eau & assainissement

Pour le budget, il était nécessaire de compléter le tableau des amortissements pour un montant total de 22389,51€.

2. ACQUISITION DE PARCELLES

Les conseillers ayant réfléchi à aménager un accès direct aux habitations et aux terrains de tennis et de foot, la commune contactera les propriétaires du terrain concerné alors que son estimation a été faite par le Service des Domaines.

3. RECOURS ENEDIS

ENEDIS, ex ERDF, a fait un recours contre la délibération de mai dernier qu'avait pris le conseil municipal à propos du déploiement des compteurs Linky, ERDF ne lui délivrant alors aucune information sur ce sujet. ENEDIS rappelle dans son courrier que la commune n'est pas gestionnaire du réseau et n'a aucune compétence pour décider de son renouvellement. ENEDIS s'étant depuis déplacé pour rencontrer les conseillers, ils attendent maintenant que le concessionnaire poursuive cette démarche de communication avec les habitants.

4. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La délibération de 2012 concernant la participation à l'assainissement collectif est complétée pour prendre en compte une situation fréquente concernant les propriétés et réseaux déjà existants.

Construction	Construction existante/ nouveau réseau	Construction existante/ réseau existant	Nouvelle construction/ réseau existant
Maison individuelle	550 €	1000 €	1500 €
Logement immeuble collectif	400 €	700 €	1000 €

5. NOUVELLE VOIE

L'entreprise ZLTP, moins disante, est retenue pour réaliser les travaux de la nouvelle voie entre le chemin des Croiselles et l'avenue des Millonnets.

Les Infos (suite)



La crèche Graine d'éveil

L'engouement pour la crèche, ouverte il y a bientôt un an, et sa nécessaire utilité se confirment avec la présence à la rentrée de septembre 2016 de 23 enfants.

Directrice : Madame Michèle Morin

Courriel : vetheuil@creche-la-maison-bleue.fr

Tél : 01 46 56 43 38

Attestation de recensement

Vous avez 16 ans, nous vous rappelons que vous devez vous faire recenser en mairie. Cette démarche est obligatoire.

Suite à une modification du code du service national, désormais, les administrés ne doivent plus justifier de leur situation vis-à-vis du recensement mais de leur participation à la journée défense et citoyenneté.

Entretien des haies et végétaux

Vous avez des haies, des arbustes, des arbres donnant sur la voie publique, merci de les entretenir et de les élaguer afin d'éviter qu'ils ne s'accrochent aux fils électriques ou téléphoniques, qu'ils ne gênent le passage du camion du SMIRTOM (ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif) ou qu'ils abîment les carrosseries des véhicules, particulièrement des cars (TimBus).

Ramassage des encombrants

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le mercredi 9 novembre 2016.

Petits rappels en matière d'ordures ménagères, tri sélectif et encombrants

Les ordures ménagères sont ramassées le lundi matin (sortir la veille au soir) et le tri sélectif le mardi matin. Le ramassage des encombrants est fait trois fois par an. Entre temps, chaque Vétheuillais doit se rendre à la déchetterie de Gasny pour y déposer ses encombrants et ses végétaux.

Les corbeilles du village ne sont pas vos poubelles, les bacs communaux mis à disposition dans le village ne doivent pas être confondus avec une déchetterie...et les employés municipaux n'ont pas pour mission de transporter à Gasny gravats, végétaux et encombrants dont vous ne voulez plus chez vous. Civisme et discipline en la matière feront beaucoup pour la propreté de notre village.

Stationnement gênant

Nous vous rappelons de ne pas garer vos véhicules dans les endroits gênants :

- Place de la Mairie du jeudi soir au vendredi après-midi pour le marché.
- Place de l'Eglise et dans toutes les ruelles étroites la veille du ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif afin de laisser l'accès et le passage libre pour le camion du SMIRTOM.



Les Infos

Pour voter, inscrivez-vous !

Vous avez déménagé, mais pourrez-vous voter en 2017 ?

Chaque année plus de 3 millions de Français déménagent et ils font, pour 80% d'entre eux, suivre leur courrier par la Poste. Ils oublient cependant de s'inscrire sur les listes électorales de leur nouvelle commune et de se faire radier des listes de l'ancienne.

Voter est un droit qui peut s'envoler après un déménagement ! Etes-vous sûr de pouvoir voter en 2017 ?

Mais les municipalités étant tenues de réviser annuellement les listes, elles procèdent, après envoi d'un courrier à l'intéressé, à la radiation de l'électeur ne résidant plus dans leur commune. C'est ainsi que certaines personnes ne sont inscrites nulle part et ne peuvent plus voter lors des échéances électorales.

Or, en 2017, se dérouleront deux élections, les «Présidentielles» tout d'abord puis les «Législatives».

Pour voter là où j'habite, je me réinscris vite !

Vous qui venez d'emménager à Vétheuil (ou avez déménagé à l'intérieur de Vétheuil), venez en mairie avant le 31 décembre 2016 pour vous faire inscrire (ou modifier votre adresse) sur les listes électorales de la commune.

N'oubliez pas de vous munir de :

Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport)

Un justificatif de domicile prouvant la domiciliation dans la commune ou le fait d'y résider depuis au moins 6 mois (facture d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer...).

Inscription au CCAS

Si vous êtes né en 1950 ou avant ou si vous êtes nouvel habitant de Vétheuil ayant 66 ans en 2016 (et plus), inscrivez-vous en mairie, muni de votre avis d'imposition (ou de non-imposition) justifiant ainsi de votre résidence principale, afin de bénéficier de la sortie et du coffret gastronomique annuels.

Cano Seine

Une nouvelle activité a vu le jour au bord de Seine, avec la location de canoës, activité calme et respectueuse de l'environnement.

Julien Masson complète ainsi les activités / découvertes du territoire qu'il propose déjà sur la commune.



Ouverture jusqu'au 30 octobre

De 10 h à 20 h. sur réservation.

Tél. 06 81 09 49 82

Courriel : randovexin@gmail.com



Taxe de séjour de la CCVVS

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la CCVVS a mis en place une taxe de séjour sur toute la communauté de communes.

Les hébergeurs (propriétaires de gîtes, hôtels etc..) ont l'obligation de collecter cette taxe qui sera reversée tous les 6 mois à la CCVVS.

Les sommes ainsi récoltées seront réinvesties dans le développement du tourisme sur la communauté de communes.

Concernant le gîte de Vétheuil, le montant de la taxe de séjour est de 1,65€ par nuitée et par personne (dont 0,15€ sont reversés au département).



MAIRIE DE VETHEUIL

☎ : 01 34 78 13 18

Fax : 01 34 78 14 68

Messagerie :

mairiedevetheuil@orange.fr

Retrouvez toutes les
informations de la
mairie sur le site :

www.mairie-vetheuil.fr

Encore plus rapide !

Vous pouvez vous abonner à
la lettre d'informations
municipale en vous inscrivant
sur le site de la mairie.



www.pnr-vexin-francais.fr



www.vexinvaldeseine.fr

Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat

Isabelle Lepicier-Caputo

Christine Gibaud

Jean-Louis Maury

Dominique Barbier-Cintrat

Illustrations

Michel Caputo

La taxe foncière

Pour vous qui avez déjà reçu votre avis de taxe foncière, la surprise a été particulièrement désagréable !

En effet, si l'augmentation modeste (0,5 %) votée par la commune en avril dernier aurait pu passer inaperçue, celle du département (environ 30%) provoque un choc à la réception de ce document. Même si chaque cas est différent, si chaque propriété peut connaître des variations distinctes de base vous constaterez que chaque redevance a augmenté dans des proportions importantes. Et cela est particulièrement vrai pour les propriétés qui ont fait l'objet d'une enquête via le fameux formulaire H1 envoyé par la Direction générale des finances publiques. On observe alors une variation importante des bases qui entraîne une forte augmentation de la cotisation.

Les manifestations des associations et de la mairie



A noter dans votre agenda

- **Cérémonie du 11 novembre :**
Vendredi 11 novembre à 12h30 au monument aux morts.
- **Ateliers créatifs de Noël :**
Dimanche 20 novembre, le foyer rural organise « les ateliers créatifs de Noël ». Inscriptions au foyer rural.
- **Festival théâtral du Val d'Oise à Vétheuil:**
Vendredi 25 novembre à 19h au foyer rural : La mer et lui
- **Marché de Noël :**
Samedi 3 et dimanche 4 décembre au foyer rural.
- **Noël des enfants :**
Dimanche 11 décembre, le foyer rural organise un spectacle suivi d'une ballade aux lampions à la rencontre du Père Noël.